



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Madame Marie-Aimée GASPARI
Présidente
Chambre Régionale des Comptes
Occitanie
500 Avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER Cedex 2

10 JAN. 2022

VOS RÉF : PCA/RPA 2022/N°14
NOS RÉF : IGS/RM/GL
AFFAIRE SUIVIE PAR :
CONTACT :
Tél :

OBJET : Réponse au Rapport d'Observations Définitives (ROD1) de la CRC Occitanie concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la Région Occitanie au cours des exercices 2019 et suivants

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec une grande attention du rapport d'observations définitives de la Chambre sur la gestion de la Région Occitanie depuis 2019, qui se concentre principalement sur l'exercice 2020, marqué par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. A ce titre, ce rapport analyse dans une première partie l'intervention de la Région Occitanie en réponse à la crise sanitaire et économique, en particulier dans le domaine des aides aux entreprises, et dans une deuxième partie l'impact de cette intervention sur la situation budgétaire de la Région et son évolution.

Je partage l'analyse globale de votre rapport :

- **L'intervention de la Région Occitanie a été massive et réactive** pour limiter les effets de la crise sanitaire et économique sur le territoire régional, au travers des mesures d'urgences et du plan de relance mis en œuvre.
- **En 2020 et 2021, la Région a également fortement accru ses investissements par rapport à la période précédente (2016-2019)**, en partie du fait des dépenses directement liées à la crise sanitaire (aides aux entreprises notamment), mais également en raison de **l'amplification des investissements réalisés dans le cadre du Plan BTP**, instrument essentiel de la relance de l'économie régionale.
- La Région Occitanie a pu intervenir dans ces proportions et amortir l'impact de la crise sanitaire car **sa situation financière fin 2019 était saine**, ainsi que le

relevait déjà la Chambre dans son précédent rapport portant sur les exercices 2014 à 2017.

- L'ampleur des mesures mises en œuvre (dépenses supplémentaires), ainsi que la perte de recettes adossées à la conjoncture économique, ont cependant eu des **conséquences budgétaires très importantes**, qui se sont traduites dès 2020 par une diminution de l'autofinancement et une augmentation de l'endettement.
- Cette **dégradation de la capacité de désendettement de la Région** impose pour les années à venir de **maintenir le cap d'une gestion rigoureuse**, afin de contenir ce ratio en deçà du seuil d'alerte, au travers d'une capacité d'autofinancement préservée et d'un plan pluriannuel d'investissement maîtrisé.

Au-delà de certaines remarques sur la mise en œuvre du Fonds L'Occal que je ne partage pas, il me semble toutefois que ce rapport doit intégrer une réalité au moment où ce rapport définitif m'a été adressé (6 décembre 2021) : **fin 2021, malheureusement, la crise sanitaire et économique n'est pas terminée.**

Réalisé dans le courant de l'année 2021, ce rapport a dressé un premier bilan fin 2020 des interventions régionales, dont l'impact budgétaire s'est poursuivi en 2021 (et se poursuivra, dans des proportions moindres, au moins jusqu'en 2023), avec des conséquences sur la situation financière de la Région qui se sont accrues durant cet exercice aujourd'hui quasiment achevé.

Pour l'essentiel, **les réponses suivantes ne remettent donc pas en question l'analyse globale de votre rapport : elles le mettent en perspective fin 2021 avec des données actualisées¹ sur les interventions réalisées par la Région pour lutter contre la crise sanitaire et économique, ainsi qu'avec la prospective financière pour les années à venir (2022-2027)** telle qu'elle a été présentée aux élus régionaux dans le Débat d'Orientations Budgétaires lors de l'Assemblée Plénière du 21 octobre 2021.

A mon sens, cette prospective 2022-2027 établie dans le cadre de ce document et jointe en annexe met en œuvre la recommandation de la Chambre « *d'élaborer une stratégie financière prospective à l'appui du futur plan pluriannuel d'investissement* », dans les limites toutefois des informations disponibles lors de son élaboration (septembre 2021), et notamment le fait que durant cette période 2022-2027, les investissements de la Région seront impactés d'une part par une crise sanitaire qui n'est pas encore terminée, et d'autre part par le CPER 2021-2027 qui n'est pas encore signé.

De même, si je prévois bien entendu de mettre en œuvre la recommandation de la Chambre visant à « *évaluer l'efficacité des dispositifs d'aides et de soutien mis en œuvre, notamment le suivi des entreprises ayant bénéficié de soutiens financiers* », **ce bilan qualitatif ne peut être à ce jour réalisé, puisque la crise n'est pas terminée** – en particulier dans des secteurs majeurs de l'activité économique régionale (hôtellerie et restauration, aéronautique, événementiel...) – et que les mesures de relance liées à la reprise d'activité des entreprises concernées sont toujours en vigueur. **Je note toutefois que ces mesures ont d'ores et déjà permis de limiter les effets de la crise sur le tissu économique régional**, ce qui est bien l'objectif fondamental de ces mesures. Ainsi, le rapport de la Chambre rappelle que la hausse du chômage a été contenue (9,4% au premier trimestre 2021², contre 9,1% un an auparavant), que l'emploi salarié a retrouvé une croissance

¹ Les montants affichés dans cette réponse ont été établis au 15 décembre 2021 : pour 2021, il s'agit de montants définitifs s'agissant des affectations (la dernière Commission Permanente de l'exercice s'étant tenu le 10 décembre) et quasi-définitifs s'agissant des engagements et des mandatements.

² Ce taux de 9,4% est resté constant au deuxième trimestre 2021 (INSEE – octobre 2021)

supérieure au plan national (+1,4% sur l'année 2021), et que « le nombre de défaillances d'entreprises s'est fortement réduit entre avril 2020 et mars 2021 en raison des mesures de soutien mises en place ».

Une intervention massive de la Région Occitanie, qui dépasse le montant initialement prévu des mesures d'urgence (370 M€) et du plan de relance (210 M€³) : 777 M€ affectés, 677 M€ engagés et 439 M€ mandatés en 2020 et 2021

En M€	Affecté 2020	Affecté 2021	Total affecté	Engagé 2020	Engagé 2021	Total engagé	Mandaté 2020	Mandaté 2021	Total mandaté
CRISE SANITAIRE	460,7	316,0	776,7	374,9	302,0	676,9	218,9	219,9	438,8
Dont fonctionnement	91,6	14,2	105,8	63,8	24,6	88,4	55,3	20,9	76,2
Dont investissement	369,1	301,8	670,9	311,0	277,5	588,5	163,6	199,0	362,6
Taux de réalisation						87,2%			64,8%

→ **Mesures d'urgence : 527,4 M€ affectés ; 470,3 M€ engagés et 356 M€ mandatés en 2020 et 2021**

En M€	Affecté 2020	Affecté 2021	Total affecté	Engagé 2020	Engagé 2021	Total engagé	Mandaté 2020	Mandaté 2021	Total mandaté
MESURES D'URGENCE	393,6	133,8	527,4	321,8	148,5	470,3	201,1	154,9	356,0
Dont fonctionnement	73,4	8,7	82,1	54,5	12,9	67,4	51,0	15,8	66,8
Dont investissement	320,2	125,1	445,3	267,2	135,7	402,9	150,1	139,1	289,2
Taux de réalisation						89,2%			75,7%

NB : les engagements et mandatement 2021 ont été réalisés sur des enveloppes (AP et AE) affectées en 2021, mais également 2020 (AP et AE pluriannuelles)

Votées lors des Commissions Permanentes du 3 avril et du 29 mai 2020, **les 22 mesures d'urgence étaient dotées d'une enveloppe prévisionnelle de 370 M€.**

Certaines de ces mesures n'ont concernées que l'exercice 2020, notamment celles directement liées à la période de confinement du printemps 2020. En particulier, c'est le cas de l'abondement régional du FSN (Fonds de Solidarité National) de l'Etat et le complément FSEO (Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie), destinés à couvrir les pertes de chiffre d'affaire des entreprises entre mars et mai 2020, qui ont été engagés et mandatés en totalité en 2020 pour 98,394 M€ et 98,123 M€⁴.

En revanche, **d'autres mesures se sont poursuivies en 2021**, du fait de la persistance de la crise sanitaire et économique. C'est le cas notamment de l'achat de masques et d'équipements de protection individuels pour les personnels soignants, les lycéens ou les usagers des transports régionaux (9,512 M€ engagés et 9,479 M€ mandatés en 2021). C'est le cas également des deux mesures adoptées dans le cadre des mesures d'urgence, mais qui avaient vocation également à accompagner les entreprises dans leur reprise d'activité en soutenant leurs investissements : le **fonds L'OCCAL** (55,427 M€ engagés et 38,363 M€ mandatés en 2021) et les **PASS REBONDS Occitanie** (72,861 M€ engagés et 52,685 M€ mandatés en 2021).

C'est la raison pour laquelle les enveloppes initialement prévues en 2020 (370 M€) ont été dépassées, puisque les AP/AE pluriannuelles affectées en 2020 et 2021 s'élèvent en définitive à 527,4 M€ (+42,5% par rapport aux prévisions).

³ Et non pas 203 M€ comme indiqué pages 5 et 37 du rapport, ce montant de 203 M€ correspondant aux montants d'AP/AE inscrits dans la DM1 pour 2020 votées lors de la même Assemblée Plénière du 16 juillet 2020, Page 38 du rapport, la somme des montants indiqués dans le tableau n°24 s'élève bien à 210 M€.

⁴ Dont un solde de 59 k€ en 2021

Les engagements (subventions attribuées et dépenses directes engagées) réalisés sur ces enveloppes pluriannuelles affectées s'élèvent à **470,3 M€** (dont 321,8 M€ en 2020 et 148,5 M€ en 2021). Au sein de ces engagements, **les dépenses mandatées en crédits de paiement s'élèvent au 15 décembre 2021 à 356 M€, dont 201,1 M€ en 2020 et 154,9 M€ en 2021.**

J'ajoute que ces montants ne concernent que les dépenses supplémentaires, par définition non prévues lors de la préparation et du vote fin 2019 du Budget Primitif pour 2020. Ils ne prennent pas en compte certaines des mesures d'urgence, qui se sont traduites par des dépenses prévues dans ce budget, mais qui ont été soit redéployées (leur objet initial n'était pas la crise sanitaire), soit maintenues alors qu'elles auraient pu ne pas être réalisées. C'est par exemple le cas :

- Pour les **dépenses redéployées** : dans le cadre de la mesure d'urgence n°19 votée lors de la CP du 29 mai 2020, les **actions portées par le CRTO** (Comité Régional du Tourisme Occitanie) ont fait l'objet par voie d'avenant, et sans modification du montant de la subvention régionale initiale votée en février 2020, d'un redéploiement à hauteur de 3 M€ pour soutenir la relance du tourisme régional à partir de l'automne 2020.
- Pour les **dépenses maintenues** : dans le cadre de la mesure d'urgence n°7 ayant permis d'adapter les modalités de formation professionnelle durant les mois de confinement du printemps 2020, si 70% des organismes de formation ont pu basculer sur un dispositif de formation à distance, **la Région a maintenu la rémunération des demandeurs d'emploi en formation dans les 30% d'organismes n'ayant pu organiser ces formations à distance**. Cette mesure pourrait être évaluée à 4,623 M€, soit 2 mois de rémunération de 30% des stagiaires de la formation professionnelle (soit 5% de la rémunération 2020 totale de 92,459 M€).

L'effort financier de la Région en réponse à la crise sanitaire et économique est donc en réalité supérieur au seul montant des dépenses supplémentaires engagées et mandatées.

→ **Plan de relance : 249,3 M€ affectés ; 206,6 M€ engagés et 82,8 M€ mandatés en 2020 et 2021**

En M€	Affecté 2020	Affecté 2021	Total affecté	Engagé 2020	Engagé 2021	Total engagé	Mandaté 2020	Mandaté 2021	Total mandaté
PLAN DE RELANCE	67,1	182,2	249,3	53,1	153,5	206,6	17,8	65,0	82,8
Dont fonctionnement	18,2	5,5	23,7	9,3	11,7	21,0	4,3	5,1	9,4
Dont investissement	48,9	176,7	225,6	43,8	141,8	185,6	13,5	59,9	73,4
Taux de réalisation						82,9%			40,1%

NB : les engagements et mandatement 2021 ont été réalisés sur des enveloppes (AP et AE) affectées en 2021, mais également 2020 (AP et AE pluriannuelles)

Votés lors de l'Assemblée Plénière du 16 juillet 2020, **le Plan de relance était doté d'une enveloppe prévisionnelle de 210 M€.**

Là encore, la persistance de la crise et son impact à la fois plus long et plus lourd qu'initialement espéré sur la reprise d'activité des entreprises, et notamment la **mise en place des investissements destinés à accompagner cette reprise**, ont conduit à engager des financements régionaux supérieurs à cette prévision initiale.

C'est notamment le cas des Contrats et PASS Relance en faveur des entreprises : initialement estimés à 43 M€ (dont 20 M€ dans la filière de l'aéronautique), ils sont au 15 décembre 2021 engagés pour 66,660 M€ et mandatés pour 23,129 M€.

C'est la raison pour laquelle les enveloppes initialement prévues en 2020 (210 M€) ont été dépassées, puisque les AP/AE pluriannuelles affectées en 2020 et 2021 s'élèvent en définitive à 249,3 M€ (+18,6% par rapport aux prévisions).

Les engagements (subventions attribuées et dépenses directes engagées) réalisés sur ces enveloppes pluriannuelles affectées s'élèvent à **206,6 M€** (dont 53,1 M€ en 2020 et 153,5 M€ en 2021). Au sein de ces engagements, **les dépenses mandatées en crédits de paiement s'élèvent au 15 décembre 2021 à 82,8 M€, dont 17,8 M€ en 2020 et 65 M€ en 2021.**

Une intervention réactive : 76% des engagements des mesures d'urgence ont été mandatées fin 2021, et 62,5% des engagements 2020 l'avaient été dès 2020

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie illustre, page 41, le détail des mesures d'urgence déployées par la Région en 2020 par un tableau issu du Rapport Financier 2020 de la Région. Comme l'indique la Chambre, ce tableau met en évidence que par rapport à l'enveloppe initiale de 370 M€ (soit 394 M€ finalement affectés en 2020), « *le montant total des aides versées en 2020, qui s'inscrivent dans le cadre de différents dispositifs, national et régionaux, s'élèvent à 201 M€, étant précisé que plusieurs d'entre eux se poursuivent en 2021* ». En rappelant (cf. *supra*), qu'il s'agit des dépenses nouvelles, à l'exception des dépenses redéployées ou maintenues.

Si cela correspond effectivement à un taux de réalisation en mandatement de 51,1% des dépenses affectées, **la Chambre a la sagesse de ne pas en déduire trop hâtivement que les crédits des mesures d'urgence auraient été « sous-consommés » en 2020**, s'agissant en particulier des aides aux entreprises⁵.

Bien au contraire, la Chambre note (page 43) qu'avec 32,1% des dépenses d'investissement totales mandatées en crédits de paiement par la Région en 2020 (392 M€) sur le chapitre 909 « action économique », « *le ratio de couverture de 2,6 ans de ce chapitre traduit le dynamisme de la consommation des crédits sur ce poste lié à la crise* ». De même, elle rappelle (page 44) que « *le programme P226 consacré à la crise sanitaire et au plan de relance est celui pour lequel le plus de CP ont été mandatés au cours de l'exercice, à hauteur de 34,2% alors qu'il représente 1,2% du stock d'AP affectées mais non mandatées à la fin de l'exercice, ce qui démontre le caractère cyclique et massif de ce programme* ».

Selon moi, les éléments suivants confirment que – effectivement – **la Région Occitanie a été particulièrement réactive dans les réponses apportées, en particulier en faveur des entreprises :**

- Le taux de réalisation en crédits de paiement (201,1 M€) des dépenses nouvelles liées à la crise sanitaire (mesures d'urgence) est de 51,1% des dépenses affectées en AP/AE (393,6 M€), lesquelles sont des enveloppes pluriannuelles d'affectation de crédits. Ce taux est de **62,5% pour les dépenses mandatées en 2020 sur les crédits engagés en 2020** (321,8 M€, soit 81,8% des crédits affectés).
- Parmi les mesures mises en œuvre, certaines étaient d'effet immédiat, en lien notamment avec la période de confinement du printemps 2020 : achat de masques, financement des « stages Covid 19 » des étudiants soignants, mesures de soutien de trésorerie des entreprises (Fonds de solidarité national abondé par la Région, Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie, etc...). Ces différentes mesures totalisent un engagement 2020 de 183,2 M€ et un mandatement 2020

⁵ C'est malheureusement l'interprétation qui en est fait par la Cour des Comptes dans son projet de rapport public annuel 2022 sur le bilan des interventions économiques des collectivités locales dans le contexte de la crise.

de 167,4 M€, soit **91,4%**. Si le taux global est de 62,5%, c'est bien parce que deux mesures concernent, au moins pour partie, des aides à l'équipement des entreprises pour leur reprise d'activité, l'adaptation des PASS Rebond et le volet 2 du fonds L'OCCAL. Il est donc logique que leur taux d'exécution en 2020 soit inférieur, aussi bien en engagement (qui dépend des demandes d'aide à l'investissement déposées par les entreprises) qu'en mandatement (qui dépend de la justification de dépenses nouvelles réalisées par les entreprises, et d'une perte mensuelle d'activité). Ainsi, s'agissant de L'OCCAL, sur une affectation totale de 68,558 M€ (48,7 M€ en 2020 et 19,858 M€ en 2021), 68,131 M€ (99,4%) ont été engagés dont 12,705 M€ en 2020 (1 056 dossiers) et 55,426 M€ en 2021 (6 135 dossiers) : 4,024 M€ ont été mandatés en 2020, mais surtout 38,363 M€ en 2021.

- Au 15 décembre 2021, s'agissant des **mesures d'urgence**, 89,2% des dépenses affectées en AP/AE (527,4 M€, soit 393,6 M€ en 2020 et 133,8 M€ en 2021) ont été engagées, soit 470,3 M€ (321,8 M€ en 2020 et 148,5 M€ en 2021), et **75,7%** des dépenses engagées ont été mandatées (356 M€), soit 201,1 M€ en 2020 et 154,9 M€ en 2021.
- Au 15 décembre 2021, s'agissant du **plan de relance** voté en juillet 2020 mais qui a été majoritairement engagé en 2021, 82,9% des dépenses affectées en AP/AE (249,3 M€) ont été engagées, soit 206,6 M€ (53,1 M€ en 2020 et 153,5 M€ en 2021), et **40,1%** des dépenses engagées ont été mandatées (82,8 M€), soit 17,8 M€ en 2020 et 65 M€ en 2021. Pour rappel, la majeure partie des mesures mises en œuvre dans le cadre du plan de relance concerne des aides aux investissements des entreprises, au travers notamment des Contrats et des PASS Relance, ainsi que des interventions en fonds propres par l'intermédiaire de l'ARIS (Agence Régionale d'Investissements Stratégiques) ou du Fonds d'investissement « Impulsion » de l'IRDI.

L'amplification des investissements régionaux en 2020 et 2021 en réponse à la crise sanitaire et économique, en particulier au titre du Plan BTP

Les dépenses nouvelles en investissement directement liées à la crise sanitaire et économique (mesures d'urgence et plan de relance), principalement les aides aux entreprises, atteignent 164 M€ en 2020 et 199 M€ en 2021, soit un montant cumulé de 363 M€.

Pour autant, **les dépenses d'investissement totales de la Région (hors dette et FEADER) ont augmenté de 249 M€ en 2020 (de 893 M€ en 2019 à 1 142 M€ en 2020), soit 85 M€ hors mesures d'urgence et plan de relance.** De même, sur la base des mandatements réalisés au 15 décembre 2021, ces dépenses d'investissement atteindront **environ 1 300 M€ en 2021, soit une hausse de 158 M€, dont 123 M€ hors mesures d'urgence et plan de relance.**

Je partage donc entièrement le constat de la Chambre, selon lequel (page 50), « *les dépenses d'investissement progressent de 21% entre 2019 et 2020...traduisant la poursuite du plan pluriannuel d'investissement régional. Leur taux de réalisation, qui s'élève à 94% pour l'enseignement, indique qu'en dépit de la crise, les projets ont été poursuivis notamment dans le cadre du plan BTP adopté en 2016⁶* ».

Pour 2021, ce constat va même au-delà de l'analyse effectuée par la Chambre, qui s'est appuyée sur les dépenses d'investissement prévisionnelles inscrites au BP 2021 (1 404 M€, hors dette), puisque les dépenses d'investissement

⁶ Ce qui démontre bien, contrairement à ce qu'affirme la Cour des Comptes dans son projet de rapport public annuel 2022, que les Régions en général et la Région Occitanie en particulier ne sont pas depuis 2020 dans la situation du bloc communal, dont la baisse des Investissements en lien avec le cycle électoral (-14,8% en 2020) a permis de davantage amortir le choc budgétaire de la crise sanitaire.